

## **Q&A Points clés du Cadre inclusif de l'OCDE du 1<sup>er</sup> juillet 2021 sur une fiscalité des entreprises à l'échelle mondiale**

---

*Quelle a été l'attitude de la Suisse dans le cadre de la décision du Cadre inclusif?*

- En vue de la poursuite des travaux, la Suisse a adhéré aux points clés de référence de l'OCDE avec beaucoup de préoccupations et elle a explicitement maintenu ses réserves et conditions.
- Par exemple, elle exige que les intérêts des petits pays innovants soient dûment pris en compte dans la formulation finale des règles et que les procédures législatives nationales soient respectées lors de la mise en œuvre. En outre, elle demande que les nouvelles règles soient appliquées uniformément par les États membres et, en ce qui concerne l'imposition minimale, qu'une solution équilibrée soit trouvée entre le taux d'imposition et la base de calcul.

*Dans quelle mesure est-il réaliste que les réserves de la Suisse puissent être levées?*

- Plusieurs pays ont approuvé les nouvelles règles sous condition. Les prochaines discussions porteront sur les conditions formulées. Nous devons donc attendre leurs conclusions.

*Pourquoi la Suisse n'a-t-elle pas opposé son veto à la décision du Cadre inclusif?*

- Une décision définitive n'a pas encore été prise. L'accord publié par l'OCDE n'est qu'un document intermédiaire.
- La Suisse est prête à poursuivre les travaux au niveau de l'OCDE pour les raisons suivantes:
  - o Une solution multilatérale empêche un enchevêtrement incontrôlé d'impositions numériques à l'échelon national.
  - o Les grandes entreprises potentiellement concernées en Suisse s'étaient clairement déclarées favorables à une solution multilatérale pour des raisons de sécurité juridique.
  - o Une solution multilatérale permettrait à la Suisse, moyennant des mesures appropriées, de rester un site compétitif au niveau international pour les grandes multinationales.

*Pourquoi la Suisse a-t-elle accepté les points clés – bien que sous condition – alors que d'autres pays, comme l'Irlande, ne l'ont pas fait?*

- La liste des pays qui ne les ont pas acceptés n'est pas si importante. La Suisse a clairement exprimé ses réserves, tant oralement que par écrit.
- Nous ne pouvons pas juger les critères utilisés par l'OCDE pour classer les déclarations des pays.

*La Suisse est-elle obligée de participer au projet commun de l'OCDE et du G20?*

- Il n'y a pas d'obligation. Cependant, il serait probablement plus avantageux pour la Suisse, dotée d'une petite économie ouverte, et pour les entreprises concernées qu'elle y participe.
- L'imposition minimale à l'échelle mondiale en est un exemple. Chaque État devrait être libre de l'accepter ou pas. Toutefois, si un État n'introduit pas l'imposition

minimale et continue d'appliquer un taux inférieur au taux minimal, les autres États peuvent imposer la différence auprès des entreprises concernées.

- La Suisse renoncerait donc à des recettes fiscales au profit d'autres États. En outre, pour les entreprises concernées, l'imposition à l'étranger serait plus lourde sur le plan administratif et plus coûteuse.
- C'est pourquoi la Suisse se concentre sur l'ensemble des conditions-cadres compétitives pour son site. Une organisation de projet placée sous la direction du DFF est chargée d'élaborer un plan de réforme comprenant également des mesures visant à renforcer l'attrait de la place économique suisse. Elle comprend les offices fédéraux concernés (DEFR, DFI et DETEC) ainsi que des représentants des cantons, des villes, des milieux économiques et des milieux scientifiques.

*Quel est le rôle du G20 dans la décision sur les nouvelles règles en matière d'imposition des entreprises à l'échelle mondiale?*

- Le G20 a donné à l'OCDE le mandat politique d'établir des règles pour l'imposition des entreprises actives au niveau mondial. Ces règles sont élaborées dans le Cadre inclusif de l'OCDE, qui rassemble actuellement 139 pays, dont la Suisse.

*Quand les nouvelles règles entreront-elles en vigueur?*

- Cela dépend de l'avancement des travaux au sein de l'OCDE. La Suisse s'engage pour que les États disposent d'un délai suffisant pour la mise en œuvre.

*Quelles mesures peuvent être prises pour renforcer la compétitivité de la Suisse en tant que site d'implantation si les impôts ne constituent plus un facteur d'attractivité économique?*

- C'est l'organisation de projet dirigée par le DFF, en collaboration avec les milieux intéressés, qui examinera cette question et qui présentera au Conseil fédéral un plan de réforme coordonné au premier trimestre 2022, en fonction de l'avancement des travaux de l'OCDE et du G20.
- Il est trop tôt pour que les autorités puissent évoquer des mesures concrètes à ce stade, mais nous approuvons le débat public qui a lieu actuellement sur les mesures possibles et souhaitons l'orienter dans la bonne direction avec la nouvelle organisation de projet.

*Que font les autres pays pour rendre leurs sites d'implantation plus attrayants?*

- De nombreux pays soutiennent les entreprises en mettant à leur disposition des infrastructures bon marché, des prêts ou des subventions, des contributions à la recherche et au développement, un soutien à la gestion durable des entreprises ainsi que des avantages fiscaux compatibles avec les normes internationales.
- Les facteurs d'implantation importants sont la sécurité (juridique, politique), la stabilité, la qualité des services, un secteur financier diversifié sur le plan international, un niveau d'éducation élevé, des autorités de grande qualité. La Suisse reste très bien placée à cet égard.

*Avec les nouvelles règles, les entreprises actives au niveau mondial paieront davantage d'impôts. Qu'est-ce qu'il y a de mal à cela?*

- À court terme, cela peut se traduire par une augmentation des recettes fiscales.  
MAIS:
- Des impôts élevés sur le bénéfice inhibent la capacité d'innovation d'une entreprise et entraînent une diminution des investissements.
- Pour l'État, cela signifie une croissance qui faiblit et, à plus long terme, moins d'emplois et moins de recettes fiscales.

*L'introduction d'une imposition minimale à l'échelle mondiale n'est pas le seul élément du projet de l'OCDE. Il s'agit également de déplacer les droits d'imposition des États dans lesquels les entreprises ont leur siège vers les États du marché. Quel est l'état d'avancement de ce projet?*

- Les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les 20 milliards d'euros et dont la marge de bénéfice est supérieure à 10 % seront concernées par cette règle. Cela devrait inclure la centaine d'entreprises les plus grandes et les plus rentables. Toutefois, de nombreux détails ne sont pas encore connus.

*Quel serait l'impact de l'introduction d'une imposition minimale à l'échelle mondiale sur les recettes fiscales en Suisse?*

- À court terme, cela pourrait se traduire par des recettes supplémentaires.
- Mais, surtout dans une perspective dynamique, l'affaiblissement de l'argument actuellement favorable à la Suisse, qui consiste en une fiscalité des entreprises attrayante, pourrait avoir un impact négatif sur l'attrait du pays en tant que site d'implantation. Les entreprises pourraient déménager, et le nombre de nouvelles implantations pourrait baisser. Cette situation entraînerait une perte de recettes fiscales et d'emplois.
- Il est donc nécessaire de prendre des mesures qui portent sur la perte partielle de concurrence internationale (et nationale) en matière d'imposition des entreprises et le maintien de l'attrait de la Suisse en tant que site d'implantation.

*Combien d'entreprises en Suisse sont concernées?*

- Pour le moment, il n'est pas possible d'estimer avec fiabilité le nombre d'entreprises concernées. Mais il s'agit de grandes sociétés actives au niveau international.
- Dans l'état actuel des choses, l'imposition minimale (deuxième pilier) doit s'appliquer aux entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les 750 millions d'euros. Cela devrait toucher plus de 200 groupes suisses ainsi qu'un grand nombre de filiales suisses de groupes étrangers.
- Dans le cas du premier pilier (transfert de la part de l'imposition du bénéfice vers les États du marché), il est prévu que le seuil de chiffre d'affaires soit bien plus élevé et qu'un seuil de rentabilité soit également appliqué, ce qui ne concernerait probablement qu'une poignée d'entreprises suisses.

*Quelle est l'importance de l'imposition minimale pour la concurrence fiscale entre les cantons?*

- Le niveau du taux de l'impôt sur le bénéfice jouera un rôle moindre comme facteur d'implantation, en particulier pour les grandes entreprises.

*Le projet de l'OCDE a-t-il un impact sur la péréquation financière en vigueur entre les cantons suisses?*

- Si la réforme devait entraîner le départ de nombreuses grandes entreprises à l'étranger, les fonds redistribués aux cantons à faible potentiel de ressources seraient également moins importants en raison de la perte de recettes fiscales.
- Pour éviter cela, la Suisse devrait s'assurer en temps utile qu'elle reste attractive en tant que lieu d'implantation pour les grandes multinationales, malgré la perte de certains avantages fiscaux.
- Les éventuels effets économiques ne seraient visibles dans la péréquation financière qu'après quatre ans. Car, par exemple, pour la péréquation financière de 2021, ce sont les années de calcul 2015, 2016 et 2017 qui sont déterminantes.